

Tranquillité publique

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance

- Un cadre de concertation communal pour la prévention de la délinquance;
- 3 axes de travail: jeunes exposés à la délinquance, lutte contre les violences faites aux femmes et aide aux victimes, tranquillité publique;

La Police Municipale:

- Missions de proximité: sensibilisation et prévention auprès des écoliers et écolières, des agents et agentes;
- Tranquillité publique et sécurité: points écoles, sécurisation des évènements de la commune, présence lors des marchés, stationnement abusif;
- Action complémentaire de la police nationale.

Répartition des compétences entre police municipale et nationale

- Ne dépendent pas de la même autorité;
- La PM n'a pas de pouvoir d'enquête;
- La PM n'a pas le pouvoir de priver de liberté une personne;
- Le cadre d'intervention de la PM est un choix de l'équipe municipale

Les bons réflexes

- En cas de stationnement gênant
Contacter la police municipale afin qu'elle puisse venir verbaliser.
- En cas de dépôts sauvages
Contacter la police municipale ou en informer les services via l'application « Vitry ma rue ».
- En cas de nuisances sonores
Durant ses heures d'ouverture appeler la police municipale, en dehors contacter la police nationale.

Coordonnées et horaires

- 17 pour toute situation grave
- Police nationale 24h/24: 01.47.18.35.00

- Police municipale: 01.55.53.17.36
- 8h-17h du lundi au vendredi
- 7h30-15h30 le samedi et 7h30-13h30 le dimanche